



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-441
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX
RUE DOYEN RENE GOSSE

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU le Code de la Route et notamment des articles R412-49, R417-1, R 417-4, R 417-10,

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Doyen René Gosse, dans la partie comprise entre la rue Lamartine et la rue Colonel Pages, le jeudi 5 septembre 2024 de 7h00 à 8h15.

Article 2 :

Le stationnement sera gênant, rue Doyen René Gosse, face aux n° 20 et 22, le jeudi 5 septembre 2024 de 07h00 à 08h15.

Article 3 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé et l'arrêté affiché sur panneaux entre 8 jours et 48 heures avant le début des travaux par l'entreprise « HERICOURT » effectuant les travaux.

Article 4 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 août 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Marie SABATIER.